

Étude critique : reconnaître les frontières.

Documents : ❶ Extraits du traité de Varsovie entre la RFA et la Pologne (7 décembre 1970) ; ❷ dessin de Satish Acharya (Inde) publié en 2016, montrant la réaction de Xi Jinping au verdict de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, saisie par les Philippines à propos des revendications chinoises en mer de Chine du Sud.

➤ **Vous contextualiserez, analyserez, confronterez et critiquerez ces documents pour montrer comment la reconnaissance des frontières implique aussi, au-delà des enjeux de paix et de droit, des intérêts géopolitiques.**

Introduction : La reconnaissance des frontières permet en général d'éviter ou de résoudre des litiges territoriaux, qui sont une source fréquente de conflits. C'est pourquoi elle correspond à **des enjeux de paix et de droit**. Elle est généralement l'aboutissement de négociations, sous forme d'un traité (doc. ❶), voire d'une convention internationale (doc. ❷). **Les documents** proposés nous montrent la diversité des situations. Le premier nous ramène à l'époque de la Guerre froide, dans la phase de la Détente. Le chancelier ouest-allemand Willy Brandt se rend en Pologne pour reconnaître la frontière germano-polonaise imposée à l'Allemagne en août 1945 à la conférence de Potsdam, après la défaite du régime hitlérien. Le second document appartient au temps présent : depuis 2009, la Chine qui monte en puissance, revendique la plus grande partie de la Mer de Chine du Sud, ce qui suscite l'indignation de ses voisins plus faibles comme les Philippines. Les exemples proposés permettent de distinguer frontières terrestres (doc. ❶) ou maritimes (doc. ❷), cadre bilatéral (doc. ❶) ou multilatéral (doc. ❷), reconnaissance de pertes territoriales (doc. ❶) ou au contraire démarche d'expansion (doc. ❷). Ces dernières considérations indiquent l'existence d'autres enjeux, que l'on peut qualifier de géopolitiques ou d'enjeux de puissance. En quoi la reconnaissance des frontières sert-elle le droit et la paix ? En quoi exprime-t-elle aussi des objectifs géopolitiques moins avouables ? Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre.

I. Reconnaître les frontières pour servir le droit et garantir la paix.

- a) **La politique à l'Est de Willy Brandt visait à rassurer les Polonais et les Européens sur les intentions de la RFA.** Le traité rappelle que la Pologne avait été victime de l'agression de l'Allemagne nazie pendant la 2^e Guerre mondiale (plus de 20% des Polonais étaient morts). Or, la frontière germano-polonaise avait été imposée à l'Allemagne vaincue, à qui elle faisait perdre un tiers du territoire allemand en 1937, autrement dit les provinces de Poméranie, Silésie et Prusse orientale, dont la population fut expulsée. Le traité (art. 1.1) rappelle la conférence de Potsdam en même temps que le tracé de cette frontière suivant la ligne Oder-Neisse. Les Polonais pouvaient redouter que l'Allemagne remette en cause cette frontière imposée. Conçue comme provisoire en 1945, elle durait à cause de la Guerre froide. Pour la Pologne, la reconnaissance *de jure* de cette frontière par la RFA était une garantie de sécurité. Inversement, la démarche de reconnaissance était difficile pour Willy Brandt, puisque c'était renoncer à un tiers du territoire allemand d'avant-guerre. Le traité de Varsovie allait décevoir les millions d'Allemands qui étaient nés dans ces régions et en avaient été déportés. Mais le chancelier de la RFA, qui avait été lui-même un résistant au nazisme, y voyait l'occasion de restaurer l'image de l'Allemagne. Il s'agissait de montrer que la RFA était pacifique, qu'elle renonçait à la violence pour modifier cette frontière (art. 1.2 « inviolabilité » et 2.2 « s'abstiendront... d'user de la force »). Enfin l'article 2.2 souligne que les deux États respecteraient les règles de l'ONU et « régleraient leurs différends exclusivement par des moyens pacifiques », donc pas par la guerre. Brandt souligna le sens de sa diplomatie en s'agenouillant devant le monument aux morts du ghetto de Varsovie. Ce geste remarquable, ainsi que la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse, lui valurent le prix Nobel de la Paix en 1971.
- b) **En Mer de Chine du Sud, les États riverains, dont la Chine, ont tous signé la CNUDM.** La notion de frontière s'applique d'abord aux frontières terrestres. En mer, la notion est bien moins

évidente, et les frontières sont beaucoup plus abstraites. Ce n'est qu'en 1982, à Montego Bay, qu'a été mise au point la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), qu'ont signée tous les États riverains de la Mer de Chine. La CNUDM définit des eaux territoriales jusqu'à 12 milles des côtes et des zones économiques exclusives jusqu'à 200 milles des côtes, où la liberté de navigation existe, mais où l'État détenteur a le monopole de l'exploitation des ressources. Chaque État riverain peut ainsi prétendre à une ZEE plus ou moins étendue. En théorie, la CNUDM devrait éviter les litiges concernant les espaces maritimes. Presque tous les États du monde l'ont signée sauf les États-Unis, puissants sur mer et réticents à souscrire des engagements internationaux. Cela ne devrait pas empêcher l'application du droit de la mer en Mer de Chine du Sud. Or, le document ② révèle des tensions, en l'occurrence entre Chinois et Philippins.

Transition : C'est qu'en pratique, les choses sont plus compliquées. La reconnaissance des frontières recouvre en effet souvent des motifs géopolitiques. C'est le cas pour chacun des exemples étudiés ici.

II. Obtenir la reconnaissance de frontières pour des motifs géopolitiques, pour affirmer sa puissance.

- a) **En signant le traité de Varsovie, Brandt marginalisait la RDA**, et faisait comprendre que la RFA était la seule Allemagne qui comptât. En effet, depuis 1949, à cause de la Guerre froide, l'Allemagne était divisée en deux États : la RFA, une démocratie libérale intégrée à l'OTAN, donc alliée aux États-Unis et la RDA, un État communiste lié à l'Union soviétique. Entre les années 1960 et les années 1970, les relations Est-Ouest s'améliorent. C'est la « Détente ». Brandt en profite pour entreprendre sa « politique vers l'Est » ou *Ostpolitik*. Or, la frontière Oder-Neisse séparait la RDA de la Pologne. C'est pourtant Brandt, chef du gouvernement de la RFA, qui la reconnaît en 1970. Cela démontre que pour la Pologne, comme pour l'URSS qui la contrôlait alors, c'est la RFA et non la RDA qui est la véritable Allemagne. La reconnaissance de cette frontière, tout en étant la reconnaissance d'une perte territoriale, était donc malgré tout un coup de maître pour la diplomatie de la RFA. Elle gagnait non seulement en respectabilité, mais aussi en puissance.
- b) **En Mer de Chine du Sud, la Chine impose sa puissance tout en prétendant respecter le droit international.** Depuis 2009, la Chine revendique la souveraineté sur un espace délimité par une « ligne en neuf traits ». Au nom de « droits historiques », la Chine occupe les archipels des Paracels (*Xisha*) et des Spratleys (*Nansha*), aménage des polders pour transformer des récifs en îles et y édifie des bases, cette occupation permanente lui permettant de revendiquer une ZEE. Celle-ci pourrait ainsi s'étendre à toute la Mer de Chine du Sud. La Chine, qui a signé la CNUDM, prétend respecter le droit international, mais elle en fait une interprétation très particulière, qui révèle surtout son impérialisme. C'est pourquoi le dessinateur indien (doc ②) prend parti contre Xi Jinping. Ainsi, la Chine ne respecte pas le verdict du tribunal de La Haye. Elle ne cache plus qu'elle convoite Taïwan en ajoutant un dixième trait à sa carte. Les Philippines, qui sont faibles, n'ont pas d'autres recours que la justice internationale, mais celle-ci est impuissante. Paradoxalement, la seule puissance capable de les secourir, les États-Unis, n'ont pas rejoint la CNUDM.

Conclusion : Ces deux exemples montrent donc que dans des régions très éloignées l'une de l'autre, à des époques historiques et dans des milieux géographiques différents, nous rencontrons des enjeux de droit et de paix liés à la reconnaissance des frontières. Dans l'un et l'autre cas les arrière-pensées géopolitiques sont présentes, que ce soit pour relever moralement et politiquement un État après une défaite dans le cas de l'Allemagne, ou poser les fondements d'un nouvel empire dans le cas de la Chine.